

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Or de Sabodala : Déjà des impacts environnementaux et sanitaires

- Environnement -

Date de mise en ligne : jeudi 9 avril 2009

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Les impacts environnementaux et sanitaires du projet d exploitation de l or de Sabodala sont connus. Une étude commanditée par MDL et réalisée par un cabinet de la place les a listés avec une brochette de recommandations devant être exécutées par la société minière. L Etat dispose-t-il de moyens de coercition et de contrôle pour la mise en Suvre effective de ces recommandations ?

source : www.tambacounda.info 11-12-2008

De **Mako** sur la nationale 8 à la nouvelle sous préfecture de **Bembo**, en passant par le célèbre village de **Tenkoto** ou encore **Sabodala**, les activités aurifères tendent à reléguer celles agricoles au second plan. Le gramme d or vendu entre 8 000 et 10 000 F fait « *tourner la tête* » à des milliers d orpailleurs traditionnels ainsi qu à des jeunes sans qualification professionnelle, ayant tout abandonné à l annonce du démarrage de l exploitation industrielle. Leur intime conviction étant que les problèmes de chômage ou de sous emploi allaient être à jamais renvoyés aux calendes grecques. Depuis plus d un an, le jeune Doudou Seydi, a élu domicile à Kédougou, « *j ai remué ciel et terre, naviguant entre les bases des différentes compagnies minières, tambourinant aux portes de tous les services administratifs impliqués, à la recherche d un emploi, mais jusqu ici, la chance ne m a pas encore souri* » nous a-t-il confié visiblement désespéré, avec son physique soumis à la rude épreuve de l oisiveté. Comme lui, il y en a des milliers pas loin de penser que l avènement de ces multinationales n était que synonyme de bonheur et de prospérité, ils étaient à des années lumières de croire que non seulement les choses étaient loin d être paradisiaques, mais qu elles pourraient susciter des dégâts inestimables aussi bien sur la flore, la faune, les eaux, tout comme sur eux, avec la possible détérioration de leur état de santé du fait des méthodes d exploration et d exploitation utilisées, et de l important flux d hommes et des femmes au comportement sexuel sujet à toute forme d infections sexuellement transmissibles.

L ETUDE D IMPACT ENVIRONNEMENTAL, UNE EXIGENCE DES DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR

L alinéa 13 de l article L2 de la loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l environnement définit l environnement comme étant « *l ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques et culturels qui favorisent l existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines* » et l alinéa 17 présente l étude d impact comme « *toutes études préalables à la réalisation de projets d aménagement, d ouvrage, d équipement, d installation ou d implantation d unité industrielle, agricole ou autre, de plan ou programme permettant d apprécier les conséquences directes et/ou indirectes de l investissement sur les ressources de l environnement* » et elle « *comporte au minimum une analyse de l état initial du site et de son environnement, une description du projet, l étude des modifications que le projet est susceptible d engendrer, et les mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs de l activité ainsi que les coûts de celle-ci avant, pendant et après la réalisation du projet* » Lit-on à l article L51. Les dispositions prises à l article L48 du code de l environnement ainsi qu à l article 82 du code minier font de l évaluation environnementale une exigence pour ce genre de projet, et aux frais des demandeurs de permis d exploitation ou de concession minière, ceux de la petite mine ne sont point épargnés.

Le code des mines parle de réhabilitation des sites miniers « *à la fin de chaque titre sauf pour les périmètres qui continuent d être couverts par un titre minier d exploitation* ». La loi minière continue en posant la nécessité de mettre en place des fonds de réhabilitation par l ouverture d un compte fiduciaire dans une banque commerciale de la place, et « *les modalités d opération et d alimentation de ces fonds sont établies par décret* ». La question que bon nombre d amis de la nature se posent est relative à la possibilité pour l Etat de contrôler, de suivre tout cela et de

sanctionner au besoin. Oui répond-on du côté des services techniques qui n'hésitent pas à brandir le chapitre 4 du décret fixant les modalités d'application du code minier et relatif à la « *surveillance et contrôle exercés par l'administration chargée des mines* ». L'autre sujet d'inquiétude exprimé cette fois-ci par une experte juriste environnementaliste ayant passé au peigne fin les instruments juridiques sur la base desquels se déroulent les travaux d'exploration et d'exploitation est que c'est seulement à la fin de chaque titre minier que la réhabilitation se fera. « *Qu'advierait-il au cas où, comme ce fut le cas durant les années 1998 où les cours mondiaux ont chuté entraînant du coup le départ de plusieurs compagnies, les sociétés minières baissent pavillon alors que présentement le compte fiduciaire devant être ouvert et alimenté pour la réhabilitation ne l'est pas encore ? Pourquoi ne pas réhabiliter au fur et à mesure si cela est techniquement possible* », soutiendra le président de l'association régionale des amis de la nature de Tambacounda. Les résultats d'une étude réalisée par l'ONG « La Lumière » mettent en exergue « *l'absence du pouvoir de décision du ministre de l'environnement dans l'attribution des titres miniers en dehors des forêts classées* » ou du « *caractère consultatif de l'avis des collectivités locales compétentes en matière d'environnement* ».

Déjà des impacts environnementaux et sanitaires nocifs

Le visiteur qui débarque pour la première fois dans le périmètre de Sabodala est frappé par le vacarme suscité par le vrombissement des moteurs. De gros camions faisant la navette entre la mine et l'usine par-ci, des sondeuses par-là, entre les deux une ribambelle de véhicules légers tout terrain. En venant de Sabodala ou en y allant, vous êtes contraint à un énorme détour, puis vous tombez sur une sorte de passage à niveau (le croisement entre la piste menant à la mine et celle ralliant les villages) où est dressé une sorte de guérite dans laquelle se trouve confortablement assis un vigile qui se croit en terrain conquis. Il nous a contraint à nous arrêter et à allumer le phare de notre moto, « *pour des raisons de sécurité* » lancera-t-il d'un ton de commandant d'une unité militaire. Nous avons tout de suite compris pourquoi, entre autres raisons, ce domaine est appelé « *Guantanamo* ». Bref, les nuisances sonores et les nuages de poussière quotidiennement envoyés sur les foyers et la végétation dont on a du mal à croire qu'elle a des feuilles vertes, constituent des signes d'impacts négatifs contre lesquels Sara Cissokho le chef de village de Sabodala s'était à l'époque élevé pour exiger un arrosage systématique et quotidien surtout de la route traversant les villages.

Des arbres d'une très grande valeur, du moins si l'on en croit le colonel Dibacor Dione, chef sortant du secteur des eaux et forêts de **Kédougou**, sont abattus pour des raisons de construction de quelques trois digues de retenues d'eau. Il y avait eu des frictions entre lui et des responsables de MDL qui l'a sommés de payer des taxes d'un montant de 36 millions de nos francs. Un premier versement de 12 millions avait été effectué au trésor, nous n'avons pu percer le mystère ayant enveloppé la suite. Une chose est et demeure indubitable, c'est que son successeur, le commandant Abdourahmane Diagne, lui, évoque le fait que ces compagnies soient exonérées de toutes taxes pendant un certain temps. La construction des pistes et de l'usine a aussi engendré des impacts sur l'environnement. La carrière de granit de Makhana fut dynamitée à plusieurs reprises, « *nos petits ruminants et des bSufs y ont péri, des murs fracassés par les explosions, nous avons même un jour bloqué l'accès à cette carrière pour protester contre tout cela en exigeant que des jeunes du village soient recrutés et beaucoup plus de considération pour nos parents parqués comme du bétail à quelques deux kilomètres de là, dans la nature* » nous a expliqué le fils du chef de village de Makhana. Les sondages se poursuivent encore avec des centaines de trous de 300 à 400 mètres de profondeur, une nouvelle cité minière est sortie de terre, une usine de traitement de l'ordre de 30 milliards. Des champs sont touchés et un agro-pédologue que nous avons accroché dira qu'il serait difficile que ces terres redeviennent propices au développement d'activités agricoles.

Au plan de la santé, déjà un journalier du nom de Gnama Keita s'y est sectionné un pouce, même s'il a été entièrement pris en charge par sa société en attendant que la procédure enclenchée du côté de la caisse de sécurité sociale aboutisse. Sinon, aucune autre infection liée aux travaux n'est encore enregistrée par les services du Dr Doudou Sène. Le tout nouveau médecin chef de région de Kédougou exprimera sa crainte de voir le mercure utilisé à l'air libre par les orpailleurs traditionnels générer de sérieux ennuis de santé. L'autre impact négatif sujet de

beaucoup de commentaires, c'est la propagation du virus du Vih avec la très forte concentration humaine, des hommes et des femmes venus de tous les horizons, avec des comportements sexuels à haut risque. Un document du district sanitaire de Kédougou fait état d'une prévalence qui tourne au tour de 7% dans le village de Tenkoto qui groupe près de dix mille âmes d'environ six nationalités. Si l'on en croit le Dr Bocoum, le médecin de Oromin, cette compagnie, en rapport avec le nouveau district sanitaire de Saraya, va dérouler un programme d'information, d'éducation et de communication dans ce sens à l'endroit des travailleurs et des communautés minières. Ceci fera suite à l'important programme de lutte contre le paludisme exécuté de concert avec MDL, toujours sous la supervision du district de Saraya, et les résultats, de l'avis du Dr Bocoum sont concluants, le paludisme aurait baissé de moitié. Quant au cyanure, un produit utilisé à l'échelle industrielle pour contribuer à libérer le métal précieux du minerai et qui est fortement suspecté par les organisations de la société civile, les communautés pour sa forte toxicité, le chef de la cellule de développement géologique et minier de Kédougou laissera entendre que « *la méthodologie est maîtrisée* ». D'autres impacts suspectés sur la faune et la flore et les eaux de surface comme souterraines sont mis en exergue par le cabinet commandité par MDL pour réaliser les études d'impact. A travers le résumé non technique, l'on retiendra « *le décapage, le minage et l'édification des terrils, la maintenance et l'entretien de l'usine & la mise en service des retenues et de la cité minière* » qui pourraient engendrer « *la dégradation de la qualité de l'air, la pression et les perturbations sur les ressources en eau, la perte potentielle de végétation suite aux défrichements, l'exploitation frauduleuse de ligneux, la destruction de l'habitat de la faune, le risque de braconnage dans la zone d'intérêt cynégétique et le parc national de Niokolo Koba* ».

Des comités d'hygiène et de sécurité exigés

L'inspection régionale du travail est montée sur ses grands chevaux pour exiger le respect de la législation du travail, notamment en termes d'hygiène et de sécurité. Des impacts négatifs sont aussi suspectés à ce niveau et ils ont trait aux risques technologiques comme « *l'inflammabilité et la toxicité des produits manipulés, les risques d'incendie et d'explosion liés aux conditions opératoires de certains équipements et les risques liés aux ouvrages du projet* ».

S'agissant de l'hygiène, de la santé et de la sécurité, le résumé non technique fait état de « *nuisances dues à la poussière, aux bruits, au dégagement de fumée et aux vibrations* ». Il en ressort aussi la problématique des « *pollutions diverses par les hydrocarbures, les déchets solides et liquides* ». Déjà Oromin a installé son comité d'hygiène et de sécurité, MDL devait s'y atteler durant la première quinzaine de ce mois de novembre. Des recommandations fortes sont consignées dans le Plan de Gestion Environnemental et Social dont le montant est estimé à près de 840 millions de nos francs, et pour la mise en œuvre et le suivi duquel, une cellule serait mise en place au sein du ministère de tutelle. De ce côté-là, personne ne sent les choses bouger pour donner une lueur d'espoir aux communautés. Il y a lieu aussi de noter que des impacts socio-économiques bénéfiques sont visibles, même s'ils ont par endroits été facteurs d'un bouleversement des perspectives au plan concret des rapports sociaux et dans le domaine culturel.

Boubacar Dembo Tamba

lire aussi sur www.sudonline.sn (17 novembre 2008) : [KEDOUGOU : OR DE SABODALA, Retombées économiques et impacts socioculturels](#)

et sur www.lecourrier.ch (27 Août 2008) : [Mines d'or : Sabodala, terminus de la mondialisation par Gilles Labarthe](#)

et consulter sur www.ouestaf.com le [Dossier Spécial Industries Extractives](#)

et sur www.pambazuka.org (2008-10-11) : [L'impact de l'activité minière et les exigences de](#)

[protection de l'environnement](#) par Souleymane Dembélé

et aussi sur www.datas.ch (07/03/2009) : [REPORTAGE Sénégal : les laissés-pour-compte de la ruée vers l'or](#) par Gilles Labarthe

et sur ipsinternational.org (22 ma 2009) : [ENVIRONNEMENT-TANZANIE : Des villageois inquiets après le déversement de l'eau de mine dans le fleuve](#) par Terna Gyuse
